

Robert Schuman (1886-1963)

Une enfance allemande

Robert Schuman est né en 1886 dans un faubourg de la ville de Luxembourg, mais avec la nationalité allemande. En effet, son père, né dans un village franco-luxembourgeois, était devenu de nationalité allemande lorsque l'Allemagne **avait annexé** une partie de la Lorraine. Il fera des études de droit en Allemagne avant d'ouvrir un cabinet d'avocats à Metz (Moselle).

Un homme politique français

À la fin de la Première Guerre mondiale, la France récupère l'Alsace-Lorraine et Robert Schuman prend la nationalité française. Il est élu député de la Moselle. Durant la Seconde Guerre mondiale, il est emprisonné par la **Gestapo**. Il sera ensuite nommé ministre des Finances, chef du gouvernement puis ministre des Affaires étrangères.

Un fondateur

Entre 1958 et 1960, il est le président du **Parlement** européen. Il est considéré, avec Jean Monnet et Konrad Adenauer, comme l'un des **instigateurs** de l'Europe unie. Sa conception de l'Europe reposait sur 3 idées : réconciliation, solidarité et paix.

La déclaration du 9 mai 1950

En 1950, dans une célèbre déclaration qui porte son nom, il explique ce que doit devenir l'Europe. Il propose, avec Jean Monnet, de placer la production française et allemande de charbon et d'acier sous la **tutelle** d'une organisation composée de plusieurs pays européens, la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA).

À RETENIR

❶ Robert Schuman est, avec Jean Monnet, l'un des « pères de l'Europe ».

❷ Cet homme politique français, né au Luxembourg, a été président du Conseil (Premier ministre) en 1947-1948.

❸ En 1950, il prononce

un discours célèbre sur l'avenir de l'Europe. Il y décrit la future Union européenne.

❹ Robert Schuman est ainsi à l'origine de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), destinée à maintenir la paix en Europe.

Annexer (ici) : prendre le contrôle d'un territoire.

Gestapo : police allemande aux méthodes violentes, pendant la Seconde Guerre mondiale.

Tutelle : surveillance, contrôle.

Parlement : ensemble des personnes élues par le peuple pour voter les lois.

Instigateur : personne qui est à l'origine d'un projet.